

Éditorial

Le Mot de la Présidente



Bonjour à tous,
Voici enfin notre dernière revue pour l'année 2017 et non des moindres! Nous avons une multitude de choses à partager avec vous...Commençons par vous annoncer que ce sera la dernière version papier que vous recevrez dans votre boîte aux lettres. Mufa.be vous parviendra désormais en version informatique et nous nous en réjouissons! Ensuite nous attendions avec impatience de pouvoir vous partager notre rencontre avec Vincent Desquesnes, le nouveau Fonctionnaire Délégué de la province de Luxembourg; La voici. Cette fin d'année a également été marquée par la proclamation des lauréats du Prix d'Architecture 2017. Trois maîtres d'ouvrages ont été primés à cette occasion et présentent leur projet dans cette revue. Enfin si le facteur a été plus rapide que nous, vous devriez voir à temps que le 7 décembre prochain la MUFA organise une belle soirée accompagnée du cabinet de Monsieur le Ministre Di Antonio pour penser ensemble le territoire de demain. Vite à vos inscriptions! Enfin alors que les premiers flocons tombent, nous voulons de tout coeur vous souhaiter une belle fin d'année 2017 et de joyeuses fêtes (hé oui..nous y sommes déjà...). Rendez-vous en 2018 pour de nouveaux ateliers, activités, visites, débats qui sera, nous n'en doutons pas, des plus riches!

Laurence SCHALKWIJK, Présidente de la MuFA

mufa.be

Une revue informatique



Il fallait trancher et nous l'avons fait. A partir de 2018 notre revue mufa.be sera uniquement envoyée à toute personne qui le souhaite en version informatique. Une évidence pour les plus jeunes, une résignation pour les plus anciens? Ce que nous souhaitons à tout prix, c'est garder contact avec vous! Pour cela nous vous proposons donc de nous renvoyer vos coordonnées informatiques en remplissant le talon ci-dessous ou en nous envoyant un e-mail à l'adresse animatrice@mufa.be. Nous vous enverrons notre revue qui sera publiée, comme à son habitude, 4 fois par an.



Site internet, page facebook, adresse e-mail, téléphone, ... les moyens pour nous joindre ne manquent pas! Pour ne pas perdre contact, il nous manque les moyens pour VOUS joindre! C'est très simple, remplissez ce formulaire et ajoutez-y un timbre pour qu'il nous arrive à **Rue de l'Ancienne Poste 24 6900 Marloie** ou envoyez le formulaire scanné ou son contenu à notre adresse animatrice@mufa.be

Ne manquez pas notre page Facebook MUFA,

L'équipe de la MuFA



Je souhaite recevoir la revue de la Maison de l'urbanisme **mufa.be** à (aux) l'adresse(s) e-mail suivante(s):

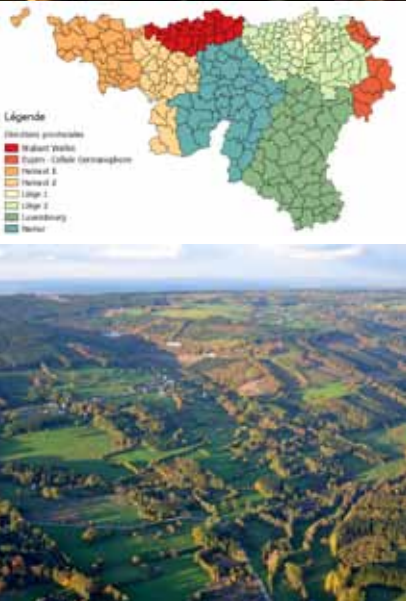
.....

.....



Je souhaite être tenu informé des diverses activités par e-mail





Inévitable ? Indispensable ? Central ? Le rôle du Fonctionnaire Délégué est capital pour l'aménagement de notre province. Vous l'avez probablement déjà rencontré, depuis mai 2017 nous avons un nouveau Fonctionnaire Délégué, Monsieur Vincent Desquesnes. La MUFA a voulu lui poser quelques questions!

MUFA - Monsieur Desquesnes, vous avez aujourd'hui un rôle capital pour notre province, quel a été votre parcours avant cela ? VD - «J'ai 45 ans et suis originaire de Soignies, ville de taille moyenne et semi-rurale du Hainaut. J'ai effectué mes études d'ingénieur civil architecte – urbaniste à Louvain-la-Neuve. Après avoir exercé notamment comme indépendant, je suis entré en 2002 à l'Administration régionale ayant en charge l'aménagement du territoire (l'actuelle DGO4). Avant cela, j'ai également travaillé à Arlon, à la Fondation Universitaire Luxembourgeoise, auprès du professeur Claude FELTZ. Mon travail portait sur le projet de mise en place d'une agglomération transfrontalière autour du Pôle Européen de Développement, dans le cadre d'une convention avec IDELUX. J'ai également une expérience des administrations communales, ayant travaillé pour la Ville de La Louvière ainsi que pour la Ville de Namur. J'ai par ailleurs conseillé le Ministre André ANTOINE et plus récemment le Ministre Carlo DI ANTONIO plus particulièrement pour le développement de Quartiers Nouveaux en Wallonie Cette opération a vu la reconnaissance de 3 projets au sein de notre Province, à Arlon, Bastogne et Marche. J'ai aussi participé au développement d'une politique de la ville, vue comme complémentaire et non rivale d'une politique de développement rural.»

MUFA- Comment voyez-vous votre rôle de Fonctionnaire Délégué de notre province? VD - «Je n'envisage pas du tout le rôle de Fonctionnaire délégué comme celui d'un décideur omnipotent enfermé dans les murs de sa direction de la place Didier à Arlon. Je vois ma fonction avant tout comme celle d'un conseiller, qui – lorsque le Code le lui confère – prend des décisions, tout en étant à l'écoute des acteurs publics (autorités et administrations communales, intercommunales, etc.), des investisseurs et entrepreneurs privés ainsi que des citoyens. Etre présent sur le terrain au plus près des acteurs locaux me paraît essentiel. Cela fait partie intégrante de ma mission. Je souligne aussi que le Fonctionnaire délégué n'est pas un homme seul : je suis entouré d'une équipe de grande qualité, motivée par le souci du bien commun et un développement urbanistique le plus harmonieux, aussi bien en milieu rural qu'urbain. J'ai l'intention de poursuivre et de développer plus encore les échanges avec toutes les villes et communes de la Province, dans le souci d'une confiance réciproque. Je souhaite notamment rencontrer aussi bien les décideurs que les fonctionnaires locaux. Je m'appuierai également sur nos deux maisons de l'urbanisme qui constituent un outil très précieux pour la promotion d'un urbanisme de qualité. Enfin, le développement économique de la Province nécessite une concertation rapprochée avec l'intercommunale en charge de cet aspect.

(suite page suivante)

Exp:.....

A affranchir
 pour envoi
 normalisé

Maison de l'urbanisme Famenne Ardenne
 Rue de l'Ancienne Poste 24
 6900 Marloie



MUFA - Vous arrivez avec le nouveau Code, quels sont pour vous les points forts et points faibles du CoDT ? VD - *«Le CoDT est pour moi, d'abord et avant tout, une boîte à outils pour mener des opérations d'aménagement du territoire. Une importante plus-value du nouveau Code - au regard du CWATUP - est de permettre à tout demandeur de permis d'obtenir une date certaine de décision. Le principe des délais de rigueur a ainsi été étendu aux permis délivrés par les Collèges communaux. Un autre apport remarquable du CoDT est la prépondérance d'un urbanisme de projet sur un urbanisme uniquement normatif. A l'exception du plan de secteur et de certaines parties du Guide Régional d'Urbanisme (GRU), tous les documents d'urbanisme et d'aménagement du territoire ont désormais une valeur indicative et non plus réglementaire. Il est donc davantage possible de s'en écarter. Ceci étant, cela ne signifie certainement pas que chacun puisse faire n'importe quoi n'importe où. Il faut en effet dûment motiver les écarts et ne pas porter atteinte à l'essence des documents établis. Ainsi, le Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural, communément appelé « RGBSR » sous l'ère CWATUP - devenu Guide Régional d'Urbanisme à valeur indicative sous le CoDT - reste un outil essentiel de protection et développement d'unités villageoises de qualité. S'en écarter demande une motivation précise, cohérente et particulièrement justifiée (comme le précise par ailleurs l'article D.IV.5 du CoDT relatif aux écarts). Comme autre élément marquant de la réforme, je citerai également la possibilité d'inscrire une nouvelle zone du plan de secteur : la zone d'enjeu communal. Il s'agit d'une zone plurifonctionnelle qui peut être créée par le mécanisme de révision du plan de secteur, mécanisme dont les délais de procédure ont été réduits. Je tiens également à souligner que le rôle de ma direction n'est pas de définir la politique urbanistique de chacune des villes et communes de la Province. C'est en effet le rôle de chaque autorité locale, appuyée en cela par son administration. J'incite bien sûr chaque commune à se doter d'outils leur permettant d'accompagner leur développement. A cet égard, le Schéma de Développement Communal (anciennement Schéma de structure Communal) est un outil qui me semble utile pour un développement territorial harmonieux. Toutefois, si une commune en exprime le souhait, mon équipe et moi-même, pouvons, dans la limite des ressources humaines et matérielles disponibles, assurer un rôle d'accompagnateur, de conseiller.»*

MUFA - Quels sont vos grandes lignes directrices pour l'aménagement des villes et villages luxembourgeois ? Comment envisagez-vous vos contacts avec les communes luxembourgeoises ? Comment voyez-vous l'Aménagement du Territoire dans 15 ans dans la province de Luxembourg ? VD - *«Le projet territorial de notre Province doit être le résultat d'un processus porté par l'ensemble des décideurs et acteurs luxembourgeois. Il doit évidemment s'inscrire dans le projet de Schéma de Développement du Territoire actuellement en cours d'élaboration et qui révisera le SDER de 1999. Par ailleurs, il faut également rappeler que le CoDT prévoit désormais la possibilité de réaliser des schémas de développement pluricommunaux, sur base volontaire. Si je devais donner quelques forces territoriales de notre Province, je citerais son dynamisme, la qualité de ses espaces et la potentialité de son territoire, la proximité du Grand-Duché de Luxembourg. Les faiblesses sont forcément le pendant de ses forces et, sans doute, la mobilité essentiellement automobile. Selon moi, les enjeux en matière d'aménagement du territoire pour ces prochaines années porteront notamment sur la mutation de la production immobilière. Cette mutation est déjà en cours et met en évidence l'importance croissante des immeubles à appartements dans les centres des communes. Ce phénomène répond pour partie au vieillissement de la population, à l'évolution des familles et au souhait de certains de limiter le temps consacré à l'entretien des jardins. Il s'agit non seulement de rénover le bâti ancien et le transformer mais aussi de développer le patrimoine architectural de demain, par la production de bâtiments contemporains de qualité, qui s'appuient sur les caractéristiques et spécificités naturelles et culturelles des lieux et de leur environnement bâti et non bâti. L'impact économique et résidentiel du Grand-Duché de Luxembourg est aussi un élément majeur. Il dépasse largement le Sud de notre Province et influe directement sur le développement de notre territoire. Un enjeu essentiel en matière d'aménagement du territoire consiste à pouvoir assurer un développement économique durable, en offrant des disponibilités foncières aux entrepreneurs, avec en même temps le souci du respect de nos espaces naturels et de l'utilisation raisonnée de nos ressources (eau, bois, etc.). Les nouvelles technologies de l'information et de la communication ainsi que la robotisation sont par ailleurs des vecteurs de changements forts, plus particulièrement en matière de mobilité (gestion du covoiturage, potentielles voitures autonomes, espaces de co-working etc.). Je terminerai en insistant sur un dernier élément : le CoDT, pour son fonctionnement optimal, nécessite un échange régulier entre acteurs communaux et régionaux dans un respect mutuel des contraintes de chacun. Ceci me paraît essentiel. Je mettrai toute mon énergie et celle de mon équipe pour y parvenir.»*



Le 22 novembre dernier avait lieu la soirée de clôture du PAD 2017. Si les projets étaient tous de qualité, il n'était cependant pas possible d'en sélectionner un qui alliait parfaitement les deux thématiques du prix, l'architecture et la durabilité. Le jury, réuni en octobre, a donc décidé de ne pas attribuer un unique prix mais de souligner le point fort de 3 projets grâce à 3 mentions.

La mention Architecture a été attribuée à la maison unifamiliale de Monsieur et Madame Goffaux située à Halma (Wellin) avec leur architecte Marie le Clément du bureau La Grange. La mention Socio-économique a été donnée à Monsieur et Madame Gerkens pour leur immeuble de 4 appartements situé à Habay-la-Neuve (architecte : Art-Chi-Made) et enfin la mention Durable a été délivrée à Madame Hugé pour son habitation à Hondelange (architecte : Activ'Architecture).

La soirée de clôture était accompagnée d'une conférence du bureau d'architecture Binario, maître d'oeuvre de 3 projets alliant architecture, innovation et patrimoine.



MENTION ARCHITECTURE

Bâtiment choisi pour sa qualité de conception architecturale

Maison pour un couple, 4 façades

Maître d'ouvrage : Mr et Mme Goffaux
Auteur de projet : Atelier La Grange
Localisation : Halma - Wellin



Maison unifamiliale lumineuse, confortable et accessible aux PMR pour les propriétaires vieillissants

Cadre verdoyant avec vues magnifiques
Terrain difficile avec une grande déclivité depuis la voirie : rez-de-chaussée ; entrée, double car port et cave; rez-de-jardin : séjour et cuisine ; étage : 2 chambres
Forme simple et compacte s'ouvrant vers les vues paysagères



Murs et toit (hors socle) : ossature bois
Isolation murs : cellulose soufflée et fibres de bois
Finitions : plaques de plâtre Fermacell
Parements : bardage en cèdre lasuré



Pompe à chaleur (air-eau) pour le chauffage via chauffage par le sol : pour le rez-de-chaussée, le couloir à l'étage, le bureau et la salle-de-bain
La pompe à chaleur génère également l'eau chaude sanitaire
Ventilation de type C (alimentation naturelle, évacuation mécanique)
Economie d'eau : citerne d'eau de pluie pour wc, machine à laver et extérieurs
Panneaux photovoltaïques prévus mais pas encore installés

PRIX
ARCHITECTURE DURABLE
EN PROVINCE DE
LUXEMBOUR
édition 2017

MENTION SOCIO-ECONOMIQUE

Bâtiment choisi pour les aspects sociaux développés et l'intégration d'un tel programme dans le contexte bâti

Immeuble de 4 logements à caractère social, 3 façades

Maître d'ouvrage : Mre et Mme Gerkens-Garsoux
Auteur de projet : Art-Chi-Made
Localisation : Habay



4 logements 2 chambres, à loyer modéré et à charges limitées : un logement adapté et accessible aux PMR, un logement en sous-sol en contact direct avec le jardin et deux duplex

Localisé dans un lotissement de maisons unifamiliales, dans un cadre très végétal, à proximité des commerces, services, infrastructures, transports en commun...

Bâtiment basse énergie, séjours largement ouverts au Sud (apports solaires et vue sur la végétation)

Entreprises locales et entreprise de travail adapté



Murs et toit : ossature bois
Isolation murs et toit : cellulose et fibres de bois

Finitions : plaques de plâtre Fermacell, peintures naturelles

Isolation acoustique entre appartements
Parements : bois non traité, crépi, pierres locales

Autoconstruction partielle



Panneaux solaires thermiques
Pompe à chaleur avec forage géothermique
Panneaux photovoltaïques
Ventilation double flux, avec récupération de chaleur, sur puits canadien
Economie d'eau : citerne d'eau de pluie pour machines à laver et wc

PRIX
ARCHITECTURE DURABLE
EN PROVINCE DE
LUXEMBOUR
édition 2017

MENTION DURABLE

Bâtiment choisi pour ses qualités environnementales et écologiques

Maison unifamiliale 2 façades

Maître d'ouvrage : Mme Hugé
Auteur de projet : Activ'Architecture
Localisation : Hondelange



Maison mitoyenne des deux côtés avec 4 chambres, un local professionnel et un grand grenier
Maison passive, bioclimatique, à énergie positive
Importance de la lumière naturelle
Rez-de-chaussée accessible et adaptable aux PMR
Local vélos en contact avec la voirie
Autoconstruction partielle



Matériaux naturels et écologiques
Murs et toit : structure bois - poutres en I de 50cm
Isolation murs et toit : laine de bois
Isolation dalle sur sol : verre cellulaire
Finitions : planchers en bois naturel, plaques de plâtre Fermacell, peintures écologiques, terre crue et paille
Autoconstruction partielle



Pas de système de chauffage
Eau chaude : panneaux solaires
Ventilation double flux avec récupération de chaleur
Panneaux photovoltaïques
Economies d'eau : détecteurs sur lavemains + 1 WC à chasse économique + 1 toilette sèche + citerne d'eau de pluie pour wc et machine à laver

**PRIX
ARCHITECTURE DURABLE
EN PROVINCE DE
LUXEMBOURG
édition 2017**

LOGEMENTS NEUFS

Le jury de l'édition 2017 a décidé de ne pas remettre de 1er et 2ème prix mais de décerner 3 mentions : architecture, durable et socio-économique. Tous les projets présentés étaient de qualité. Néanmoins, il n'était pas possible d'en choisir un qui rassemblait parfaitement les deux aspects du Prix, à savoir l'architecture et le développement durable.



UNE ORGANISATION DE LA MAISON DE L'URBANISME FAMENNE-ARDENNE, LA MAISON DE L'URBANISME LORRAINE-ARDENNE ET DE LA CELLULE « DÉVELOPPEMENT DURABLE » DE LA PROVINCE DE LUXEMBOURG



Rénovation du Moulin de la Paix Dieu, Binario



Rénovation du Moulin de Villers-la-Ville, Binario

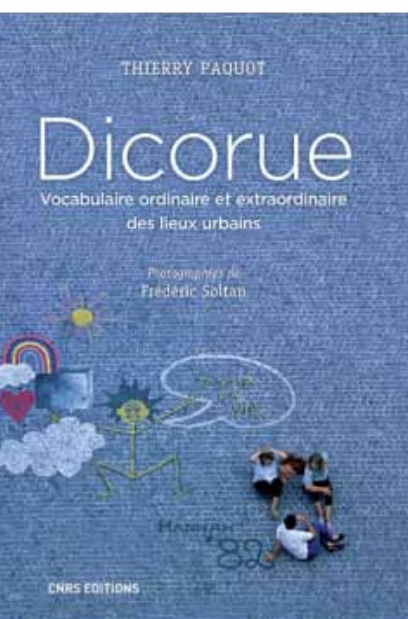


Construction de logements sociaux à Stavelot, Binario

Au cas où cet hiver nous réserve de longues soirées au coin du feu, voici de quoi vous offrir de beaux moments de lecture!



Repenser l'urbanisme, sous la direction de Thierry Paquot, philosophe urbain - L'occupation du sol, le foncier, les formes de propriété, la spéculation, les usages, la mobilité, la multiplication des échanges, les économies d'énergie, les exclusions, les ségrégations, les pénuries d'énergies fossiles, la surconsommation de matières premières aux réserves limitées, sont autant de points qui nous obligent à imaginer d'autres architectures, d'autres paysages, d'autres milieux urbains dans lesquels nous sommes appelés à bâtir notre demeure. Mais vivre ensemble exige des accords et des désaccords, ce qu'on nomme « la politique » : quelles en sont les territorialités, réelles ou virtuelles ? Ce dernier sujet est traité par Thierry Paquot. Six thèmes, six auteurs à travers cet ouvrage pour comprendre l'urbanisme et le repenser à l'heure de l'impératif écologique et de la configuration d'aires numériques inédites. Une démarche rétro-prospective qui combine ce que le passé nous révèle et ce que le futur nous inspire.



Dicorue, Vocabulaire ordinaire et extraordinaire des lieux urbains, Thierry Paquot - L'urbanisation gagne inexorablement la planète entière. Ces formes de regroupements humains ont un point commun : les rues. Ce sont elles que ce dictionnaire encyclopédique honore en s'attardant sur le sens des mots qu'elles murmurent à l'oreille des passants. «Atribus», «Asphalte», «Carnaval», «Jardin», «Mobilier urbain», «Pavé», «Trottoir»... outre la géohistoire étymologique, l'auteur mobilise les travaux d'historiens, d'architectes, d'anthropologues et de géographes, tout en prêtant attention aux réactions des flâneurs, poètes, romanciers et cinéastes.



Pour des villes à échelle humaine, Jan Gehl - Pour des villes à échelle humaine est le fruit de 50 années d'expérience en planification urbaine réalisée aux quatre coins du monde par cet important penseur et praticien de l'urbanisme. Un livre révolutionnaire appelé à devenir un outil indispensable pour construire les «écocités» de demain.

Ces ouvrages, ainsi que de nombreux autres sur l'aménagement du territoire, le logement, l'architecture, le patrimoine... peuvent être consultés ou empruntés à la MUFA.

Agenda

Activités à venir

Judi 7 décembre

17h

Salle de la Source
Marche-en-Famenne
Atelier SDT

Atelier SDT avec le cabinet du Ministre C. Di Antonio le 7 décembre

Le jeudi 7 décembre à partir de 17h retrouvez la MUFA accompagnée par le cabinet du Ministre Carlo Di Antonio pour penser ensemble l'avenir de notre territoire grâce au nouveau Schéma de Développement du Territoire qui verra le jour prochainement. Inscrivez-vous sur le site http://spw.wallonie.be/dgo4/site_sdt/site/inscription

Judi 14 décembre

Atelier CoDt

Pour les services
communaux

Atelier CoDT pour les services communaux le 14 décembre

Pour terminer l'année en beauté, Monsieur José Schwanen (DGO4) répondra aux questions des membres des services communaux. Le CoDT vous pose encore question? Inscrivez-vous et nous y répondrons ensemble! Inscriptions et questions à envoyer à info@mufa.be ou 084/45 68 60



Le périodique de la MUFA est édité avec le soutien de la Wallonie et des communes partenaires.

Il peut être obtenu sur simple demande ou téléchargé sur le site internet.

Editeur responsable : Laurence SCHALKWIJK (Présidente)

Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne asbl

Rue de l'Ancienne Poste, 24 - 6900 MARLOIE

Tél : 084/45.68.60 - Fax : 084/45.68.61 - Mail : info@mufa.be - www.mufa.be

n° 37(2017) - trimestriel (oct.- nov.- déc.) - n° agrément : P911469